

2012 : UNE RENTRÉE HAUTEMENT SYNDICALE

La page du Sarkozysme est presque tournée. Presque car le SNES et les collègues constatent sur le terrain que la rentrée 2012, orchestrée par les anciennes équipes, s'est faite sous le diktat de la RGPP. Certes des signes significatifs ou symboliques ont été donnés au niveau national (postes, situation des stagiaires, suppression du décret Chatel sur l'évaluation) **mais tout n'est pas gagné loin s'en faut ! C'est l'action syndicale qui pourra faire le reste.**

Aux Affaires étrangères, le Ministre Fabius confirme une suppression de 600 postes dans le réseau sur trois ans. Dans le même temps des annonces : revalorisation de la mesure coût/vie des recrutés locaux, pas d'amputation du budget à l'AEFE, et : suppression du plafond d'emploi, des postes de recrutement local pour accompagner la montée des effectifs, aide de l'État pour couvrir les charges de pensions. Reste à savoir si la subvention sera augmentée ou maintenue pour acter les mesures par redéploiement.

Certaines pratiques ou certains dogmes ont toutefois la vie dure : sur le terrain les habitudes managériales encouragées par l'ancien président n'ont pas encore cessé. Les décisions prises dans les COM par les Vice Recteurs pour raboter les congés administratifs des collègues en sont un bon exemple, comme le maintien des non renouvellements à Mayotte en fin d'année. Le recrutement en cours (mouvement extra territorial) en Nouvelle Calédonie dépasse toutes les bornes (voir cet HDF info) de la déréglementation.

Pour continuer à lutter et à porter la voix des personnels, la rentrée doit donc être plus que jamais syndicale et l'attentisme ne sera pas de mise pour le SNES hors de France et les collègues. Adhérer ou ré adhérer au SNES-FSU et s'impliquer dans l'action syndicale dès cette rentrée, c'est se donner les moyens efficaces de faire avancer concrètement les dossiers. Les rémunérations, (indiciaires et indemnitaires) seront des questions au premier plan de la lutte du SNES, qui dans le même temps pèsera de tout son poids majoritaire pour faire évoluer et redonner la place qu'il mérite au métier d'enseignant, dans le contexte national comme à l'étranger. Ce sera aussi porter l'amélioration des conditions de travail et de rémunération des personnels en recrutement local. Enfin, nous continuerons ensemble et par tous les moyens le combat contre l'autoritarisme de certains fonctionnaires zélés.

**Pour toutes ces raisons,
rejoignez et faites rejoindre le SNES-FSU dès la rentrée.**

H.D.F.
INFOS
N° 1



Secteur hors de France
téléphone : 33 1 40 63 29 41
télécopie : 33 1 40 63 28 31
site : [http:// www.hdf.snes.edu](http://www.hdf.snes.edu)
courriel : hdf@snes.edu

SOMMAIRE :

1. Recrutement rentrée 2013 en Nouvelle Calédonie : la logique managériale continue d'imposer sa vision au ministère de l'éducation nationale (MEN)
2. Le SNES dans l'action : Vanuatu et Turquie (MICEL)
3. AEFE : Avantage familial, droit de première inscription, prise en charge : le point à la rentrée
4. Syndicalisation au SNES hors de France : bilan de l'année 2011-2012
5. Compte rendu du stage hors de France
6. Recrutement à l'AEFE (expatriés) et à la MLF : rentrée 2013

1. Recrutement rentrée 2013 en Nouvelle Calédonie : La logique managériale continue d'imposer sa vision au Ministère de l'éducation nationale (MEN).

Le SNES a engagé un recours en annulation contre la note de service 2012-085 publiée au BO n°22 du 31 mai 2012 qui transfère la gestion intégrale du recrutement au Vice-Recteur (VR) de Nouvelle Calédonie (NC).

Le SNES considère en effet que cette question ne relève pas seulement de la gestion des ressources humaines du MEN mais doit prendre en compte la convention Etat-Nouvelle Calédonie signée par le haut-commissaire de la République, représentant le Ministère de l'outre-mer le 18 octobre 2011. Elle précise notamment que le mouvement extra territorial est géré par le Ministre de l'Education nationale et non par le vice-recteur (voir HDF infos n°12 et 14 de l'année scolaire passée).

Les stipulations de la même convention rappellent que les agents de l'Etat restent soumis pour l'ensemble de leur carrière aux dispositions légales et réglementaires et que le VR n'a de compétence que pour les mutations, autorisations d'absence et de cumul sur le seul territoire de la NC et sous l'égide des règles statutaires applicables aux agents publics de l'Etat.

Qui plus est, les personnels de la Nouvelle Calédonie depuis leur mise à disposition à partir du 1er janvier 2012, continuent d'être gérés pour toutes les opérations de gestion de carrière par le Ministre de l'Education nationale en l'absence de tout décret dérogatoire.

Dans ses publications, le SNES avait mis en garde contre l'absence de transparence de cette procédure de recrutement dans une note de service qui ne contient aucun barème discriminant. Il est déplorable de constater aujourd'hui que le déroulement de la phase extra territoriale est encore pire que nos pronostics les plus sombres. La liste des candidats, admis à participer au mouvement intra-territorial, donc sélectionnés à la phase extraterritoriale devait être mise en ligne à partir du 15 août mais ne l'est toujours pas et pour cause. Le déroulement chaotique du mouvement n'a pas permis de tenir les délais.

Le SNES Nouvelle Calédonie suit depuis le départ, BO n° 22 oblige, les opérations de recrutement. Il a dénoncé l'organisation et le fonctionnement des groupes de travail (GT) qui se sont déjà tenus notamment le 3 septembre sur place pour les différentes raisons. Le Vice-recteur ne tient pas compte des vœux des collègues ; il utilise le barème pour les matières déficitaires mais pas pour les autres où des avis expliquent ses choix sans que les représentants des personnels sachent de qui ils émanent et pourquoi ils sont favorables ou défavorables ; les candidats de plus de 50 ans reçoivent des avis réservés voire défavorables mais pure coïncidence selon le VR. Enfin, le VR invite à ces GT des syndicats des fonctionnaires territoriaux non représentatifs des fonctionnaires d'Etat pour un mouvement qui ne concerne que ces derniers. Il invite également les corps d'inspection qui statutairement n'ont rien à faire dans ces réunions mais qui, par leurs avis peuvent déterminer les choix des candidats.

Enfin, le VR souhaiterait que tout se passe de manière discrète voire discrétionnaire sans regard aucun des personnels. Mais en réalité, l'improvisation est telle que le recrutement en Nouvelle Calédonie outre son caractère arbitraire risque également de s'avérer inefficace, le non respect des vœux entraînant un refus massif des collègues.

Le secrétariat général du SNES est intervenu et intervient au niveau de la direction générale des ressources humaines (DGRH) pour demander le rapatriement des dossiers et un examen en commission paritaire nationale (FPMN) afin de garantir le respect du barème et des règles statutaires comme cela se faisait jusqu'à cette année.

Le SNES Nouvelle Calédonie dont les représentants ultra majoritaires sont de nouveau convoqués pour un GT final le 17 septembre prochain, fera tout pour que le paritarisme soit respecté. Aucune modalité d'action n'est exclue.

2. Le SNES dans l'action : Vanuatu et Turquie (MICEL)

Grève au Vanuatu sur l'ISVL

Le niveau de l'indemnité spécifique de vie locale (ISVL) au Vanuatu est très insuffisant. Nos collègues se sont mobilisés en juillet et ont fait grève pour une augmentation. Ils condamnaient la non prise en compte de l'inflation, l'absence de rattrapage pour l'effondrement du taux de change en outre. Aucune réponse satisfaisante n'ayant été donnée à leur revendication, les personnels ont décidé de se remettre dans l'action. Plusieurs préavis ont été déposés, à partir du 17 septembre, date d'arrivée du coordonnateur de l'AEFE, qui sera donc accueilli

dignement. Le SNES hors de France est intervenu au comité technique du 5 juillet sur la situation du Vanuatu mais là encore, l'AEFE n'a pas apporté de réponse. Elle doit aujourd'hui prendre en compte tous les arguments et les revendications des collègues, transmises dans un dossier argumenté. Le SNES hors de France demande dès aujourd'hui que la situation du Vanuatu soit étudiée avec la plus grande attention, notamment lors du prochain arrêté à paraître en octobre.

Action syndicale en Turquie, MICEL.

Les évolutions et l'avenir de la Mission de Coopération éducative et linguistique (MICEL) en Turquie en sont le cadre. Les personnels dénoncent, depuis 2009, date d'un premier bras de fer avec l'administration, l'imposition de nouveaux contrats, bornés. Ces derniers fragilisent fortement le recrutement à la MICEL Galatasaray qui nécessite un investissement sur le plus long terme, surtout dans un contexte où d'autres établissements ont été sortis du système et « labelisés », et attirent d'autres collègues sur des contrats non bornés. Ajoutons à cela de grandes inconnues sur l'avenir des non titulaires, des difficultés financières liées à la scolarisation des enfants à l'AEFE où les frais de scolarité sont élevés et les personnels non indemnisés, bref, la coupe est pleine. Seule réponse pour l'instant, émanant du COCAC, qui reprend des arguments déjà connus. Les personnels en reconduction refusent de signer les avenants à leur contrat et on les menace de cessation de paiement. Le MAEE a été interpellé mais tarde à donner une réponse. Il faut dire que le dialogue social à la MICEL n'est plus vraiment de rigueur et les instances de concertation dans le cadre du dialogue social MAEE ne fonctionnent plus.

Le SNES hors de France continuera ses interventions, avec les personnels de la MICEL, pour porter leurs revendications. Ces derniers sont déterminés à poursuivre leur action, voire à l'amplifier si la situation ne se débloque pas.

3. AEFÉ: avantage familial, droits de première inscription, prise en charge : le point à la rentrée.

L'arrêté du 27 août 2012 sur l'avantage familial (AF) est paru (BO du 30/08/12). Pour l'hémisphère nord, c'est donc l'arrêté en application à cette rentrée. Comme l'année dernière, l'AEFE se sert allègrement sur les droits des personnels résidents : les niveaux d'AF sont rabotés au minimum et ne couvrent la plupart du temps que les frais de scolarité des enfants des personnels scolarisés. De plus, les zones mises à zéro il y a un an sont confirmées et de nouvelles zones ont été trouvées. (Afrique du Sud, Bangladesh, Finlande, Gambie, Japon hors Tokyo pour ne citer que ces exemples).

Hors Espace économique européen (EEE) on met au plancher certaines tranches et, dans le meilleur des cas, 65 €, l'équivalent du forfait brut, subsistent. L'employeur continue donc à nier la réalité économique des charges de famille de ses personnels alors que le décret dit bien : « [l'avantage familial] est destiné à prendre en compte les charges de famille des agents ». C'est tout l'objet de l'avantage familial et de son combat. L'AEFE considère aujourd'hui par principe que l'avantage familial ne sert qu'à payer les frais de scolarité, c'est-à-dire à financer indirectement l'AEFE puisque ces frais remontent pour une grande part à l'AEFE via le financement des établissements. Ces frais remontent également par le biais de la « contribution » des établissements, assise sur les frais de scolarité de l'établissement. L'avantage familial est donc réduit au minimum partout où c'est possible, il est supprimé là où aucun établissement pour la tranche d'âge n'accueille les enfants. Ce dernier principe est lui aussi totalement contraire au décret qui dit également « [l'avantage familial] ne peut en tout état de cause être inférieur, par enfant, aux montants des frais de scolarité rapportés à des tranches d'âge, correspondant à ceux des établissements français d'enseignement primaire et secondaire de référence au sein du pays ou de la zone d'affectation des agents. » **Pour le SNES-FSU, il est évident que les personnels résidents doivent toucher un vrai avantage familial, y compris là où l'établissement où ils exercent n'accueille pas le niveau scolaire de l'âge de leurs enfants.** Que fait le collègue de Kyoto s'il doit scolariser son enfant au niveau lycée de Tokyo ? il touchera 65 €/mois alors que les frais de Tokyo sont de plus de 1000€/mois ? Cette politique de l'AEFE a fait l'objet d'un recours déposé l'année dernière par le SNES-FSU.

On voit bien que la question de l'avantage familial doit évoluer concrètement, dans le sens des droits des personnels et pour régler plusieurs situations devenues impossibles. HDF info 13 (compte rendu du dernier conseil d'administration) dénonçait le blocage au niveau du CA pour prendre en compte les revendications des personnels, portées par le SNES (forfait de 90 € dans l'EEE, augmentation du forfait à 210 € hors EEE). Même notre demande d'un accord de principe et de l'ouverture de discussions a été rejetée. Mais le SNES-FSU remontera à la charge dès cette rentrée avec en ligne de mire le prochain conseil d'administration, en novembre. Souvent exclus des bourses, exclus de facto d'un véritable avantage familial, les personnels résidents se feront entendre à travers l'action syndicale, avec le SNES-FSU, pour que l'employeur AEFE cesse de dénaturer ce droit.

Droits de première inscription (DPI).

Nous l'annonçons en juillet, le combat porté par le SNES-FSU sur les droits de première inscription a payé. La direction de l'AEFE a annoncé dans un premier temps que le principe était acquis (pas de DPI pour les personnels résidents), et serait intégré à l'arrêté de l'avantage familial. Au comité technique de juillet, le SNES, s'il avait salué l'aboutissement de la revendication des personnels, avait également pointé les difficultés techniques pour un tel montage. A cette rentrée, l'AEFE a maintenu le principe mais acté, par une décision de la directrice, le principe d'exonération. **Les collègues résidents qui ont dû verser des droits de première inscription pour un ou des enfants scolarisé/s devront donc être remboursés. Les autres ne doivent pas s'en acquitter.** Des difficultés ne sont pas à exclure, notamment dans certains établissements conventionnés qui jouent parfois la carte de l'indépendance financière. Ils n'en seront pourtant pas exclus et le SNES-FSU veillera à faire appliquer cette mesure à l'ensemble des personnels résidents qui en relèvent.

Fin de la prise en charge (PEC) Sarkozy

Comme annoncé dans le programme présidentiel, la suppression de la PEC a été entérinée (conseil des ministres du 04/07/12). La fin de la PEC était en effet courue, la mesure n'étant plus soutenue que par quelques fidèles de l'ancien président. Le SNES-FSU s'est opposé depuis sa mise en place à cette mesure inique, promesse électoraliste, ne reposant sur aucun critère de revenus même si un récent plafonnement était censé limiter les dégâts. La suppression pose dans un premier temps un problème technique : récupérer **sur critères sociaux** les familles qui bénéficiaient de la PEC. Des instructions ont été envoyées aux postes consulaires. Elle pose également un problème politique. Le SNES a écrit aux parlementaires pour demander que l'enveloppe de la PEC soit réutilisée en totalité. Pour l'instant, ce n'est pas prévu : une partie sera réinjectée sur le chapitre 151 (aide à la scolarité), mais l'autre récupérée, pour aller où ? Enfin, la suppression de la PEC s'accompagnera d'une étude pour la refonte du système d'aide à la scolarité. Le SNES compte bien intervenir pleinement sur le sujet, notamment lors des interventions locales (commission locale des bourses) ou nationales (commission nationale des bourses).

4. Syndicalisation au SNES hors de France : bilan de l'année 2011-2012 et campagne 2012-2013

1) Le bilan de l'année 2011-2012.

Au 13 juillet 2012, le secteur **Hors de France pour ce qui concerne l'étranger hors écoles européennes comptait 1816 adhérents**, soit 101 de plus que l'année précédente. Pour la quatrième fois consécutive, l'étranger enregistre une hausse de ses effectifs.

Certains pays enregistrent des progressions remarquables : **Congo Brazzaville (+10), Egypte (+7), Madagascar (+22), Maroc (+17), Tunisie (+26), Turquie (+6)**. Ces résultats sont le véritable signe d'une action de syndicalisation déterminée.

Pour les cinq collectivités d'Outre-mer, les effectifs augmentent légèrement cette année pour approcher les 900 syndiqués.

C'est donc un résultat très satisfaisant pour le SNES HDF qui, avec près de 2800 syndiqués approche ainsi la barre des 3000 syndiqués, chiffre que l'on peut se donner comme objectif dans deux ans.

2) Campagne de syndicalisation pour 2012-2013.

Notre position très majoritaire en commission consultative paritaire centrale (CCPC) de l'AEFE (5 élus sur 5 chez les certifiés, même chiffre pour les agrégés) et 3 élus FSU sur 5 en comité technique (CT) en plus d'une forte majorité dans les commissions consultatives paritaires locales (CCPL) permet au SNES HDF de mener les combats indispensables en position de force pour défendre les droits individuels et collectifs des personnels détachés et recrutés locaux. En même temps les résultats des élections professionnelles en octobre 2011 confortent la position majoritaire du SNES au niveau national.

Rappel de nos actions et revendications pour l'étranger :

- récréation des emplois supprimés en loi de finances 2012. Dès la loi de finances rectificative de cet été, le SNES est intervenu dans ce sens ;
- amélioration des rémunérations des personnels recrutés locaux en fonction des pertes de pouvoir d'achat subies et le droit à une protection sociale de qualité. Le SNES s'est investi en obtenant des garanties du secrétaire

général adjoint de l'Agence pour que les commissions consultatives paritaires locales soient consultées et écoutées sur les accords d'établissement touchant notamment les questions salariales ;

- suppression des 3 mois de disponibilité pour les résidents, et prise en charge des voyages et de l'installation. Le SNES demande depuis plusieurs années une modification du décret qui permette ces améliorations de la situation des résidents ;

- longue lutte du SNES en CT s'il en est, la modification du décret qui conduit à la fin des abattements sur l'ISVL et l'IE en cas de congé maladie est sur le point d'aboutir. Le SNES continue également le combat pour la mise en place des indemnités CPE, Copsy et documentalistes ;

- refonte de l'ISVL sur des critères objectifs qui tiennent compte de la réalité et des nécessités vécues par les personnels. Sur ce point les représentants nationaux du SNES HDF interviennent régulièrement dans les réunions de dialogue social organisées par l'AEFE ;

- augmentation des montants de l'avantage familial (AF) pour qu'il devienne une véritable prestation familiale. C'est un souci constant du secteur HDF. Nous avons engagé un recours en annulation de l'arrêté qui supprimait l'AF pour les établissements sans frais d'écologie considérant que les collègues sont ainsi lésés par l'absence de prestations familiales ;

- résidentialisation des nombreux titulaires non-résidents (TNR) dans le réseau AEFE. Dès lors que la section locale transmet l'information, le SNES HDF interpelle l'agence en CT ;

- droit d'accès aux bourses pour les fonctionnaires. Sur ce point, une redéfinition est actuellement à l'étude. Le SNES fera des propositions ;

Rappel de nos actions et revendications pour les COM:

- possibilité pour les lauréats du CAPES en Polynésie de faire leur stage sur place. Alors que le Vice-recteur remettait cet acquis en question, le SNES a gagné ce combat après une lutte de plus d'un an ;

- conserver les compléments de rémunération (indexation des salaires et indemnités d'éloignement à leur niveau actuel). Ils sont justifiés par l'éloignement et le coût de la vie ;

- augmenter la durée de séjour par modification des décrets de 1996 pour arriver à des séjours à durée limitée de trois fois deux ans ;

- attribuer de vrais congés administratifs dont la durée est conforme aux textes de 1996, c'est-à-dire deux mois et qui débutent au départ effectif du territoire ;

- paiement des indemnités aux échéances (début et fin de séjour). On en est très loin puisque les retards de versement de l'IFCR sont de plus en plus importants ;

- défense du paritarisme et des garanties statutaires : le SNES à tous les niveaux lutte actuellement pour que le recrutement phase extraterritoriale en Nouvelle Calédonie, livré sans concertation au Vice-recteur soit repris par le Ministère de l'Education nationale ;

- enrayer la crise de recrutement à Mayotte en mettant en place des éléments d'attractivité parmi lesquels outre les revendications citées plus haut, on peut énumérer quelques unes :

1. Renouvellement automatique de séjour.

2. Versement de l'IFCR sans condition d'ancienneté et aux sortants de l'AEFE.

3. Augmentation de l'ancienneté par l'allongement de la durée du séjour afin de permettre une amélioration des conditions de réintégration.

4. Fin du blocage des collègues ayant effectué deux ans à l'AEFE entre deux séjours en COM. Cela vaut aussi pour les autres COM.

Toutes ces propositions et d'autres ont été défendues et seront présentées à la nouvelle administration de l'Education nationale et de l'outre mer dans les prochaines semaines.

- **Adhérer, ré adhérer au SNES, c'est appuyer ces revendications pour les faire aboutir. Car seule l'action finit par payer (cette année augmentation d'ISVL et d'avantage familial et maintien des stagiaires polynésiens au pays).**

Pourquoi se syndiquer ? :

- C'est un bon moyen pour rompre l'isolement surtout lorsqu'un problème surgit.

- Recevoir conseil et appui lors de ses démarches auprès de l'administration (chef d'établissement, conseiller culturel, vice-recteur etc..)
- Participer à la vie syndicale, agir pour faire évoluer les discussions, intervenir dans les conflits, militer en somme.
- Des stages de formation syndicale sont organisés régulièrement au niveau régional et chaque année en août au niveau national. Ils permettent d'être informés, d'échanger, de se rencontrer afin de réfléchir à l'action syndicale au plus près des revendications que nous construisons et portons ensemble.

Dispositions pratiques :

- **Mise en place du prélèvement automatique par cinquième.**
- **Réduction d'impôts de 66% du montant de la cotisation.**
- ' - Chaque syndiqué recevra par courriel un bulletin d'accueil présentant le fonctionnement du secteur Hors de France ainsi que ses champs de compétence.
 - Chaque syndiqué recevra personnellement à son adresse électronique les HDF infos (une quinzaine dans l'année).

Aide à la syndicalisation :

Chaque responsable peut accéder à la liste d'adhérents de son établissement sur le site du SNES, espace militants au moyen de sa carte syndicale. Pour ce faire, il faut suivre la procédure suivante :

- Munissez-vous d'abord de votre carte syndicale puis connectez-vous au site national du SNES (www.snes.edu).
- Entrez dans "Espace militants".
- Cliquez sur "Des outils pour l'action" puis "Liste d'adhérents". Ne pas tenir compte de la date qui apparaît.
- Tapez votre identifiant puis votre mot de passe tels qu'ils figurent sur votre carte syndicale.
- Cliquez sur voir.

Vous disposez maintenant d'un tableau à 5 colonnes (Nom, prénom, discipline, catégorie, situation syndicale et dernière cotisation), outil qui vous permet de relancer les non à jour du SNES.

- Envoi par courrier électronique d'une feuille de calcul sous Excel aux trésoriers afin de faciliter la détermination de la part locale.
- Mise à disposition de bulletins pré imprimés aux responsables des sections.

Le SNES est un syndicat indépendant et ne vit que des cotisations de ses adhérents. Il est nécessaire de rappeler que toute l'activité du SNES et du secteur hors de France exige des moyens importants, qui viennent des syndiqués et d'eux seuls. Si on ajoute à cela l'augmentation de son nombre d'adhérents, il est bien évident que les demandes des sections et des syndiqués sont la priorité du SNES.

5. Compte rendu du stage hors de France

Le stage hors de France de rentrée s'est déroulé les 29 et 30 août dans les locaux du SNES et une quinzaine de pays étaient représentés : l'Autriche, la Belgique, la Colombie, le Congo Brazzaville (Pointe Noire) la Colombie, les Emirats Arabes Unis, l'Espagne, Haïti, la Hongrie, l'Italie, le Kenya, la Mauritanie, le Mexique (Mexico, Guadalajara), le Qatar, la République tchèque, le Royaume Uni, le Sénégal et la Serbie.

Le stage a été l'occasion de faire le point sur l'activité du SNES HDF et de ses sections au sein du réseau AEFÉ au cadre budgétaire très contraint. L'accent a été mis sur les avancées significatives liées aux mobilisations sur le dossier de l'ISVL (déblocage en janvier dernier de près de 2,4 M€ sur une enveloppe globale de 40 M€ obtenu grâce aux luttes syndicales longues et répétées, initiées et menées par le SNES HDF et ses sections), sur le décret lié à la fin des abattements ISVL en cas de congé maladie (en cours de signature) ou le décret relatif aux indemnités statutaires (documentaliste, CPE, COPsy (également en cours de signature). Ces avancées significatives sont à replacer dans un contexte où l'AEFE ne finance pas les besoins (budget constant) mais reporte ses charges sur les familles alors que la population scolaire est en constante augmentation et les projets immobiliers très coûteux. D'autre part, les personnels détachés ont été victimes également ces dernières années du

« désengagement » de l'État : avantage familial (AF) mis au minimum des frais de scolarité voir mis à zéro pour certaines tranches dans certains établissements du réseau, exclusion des résidents du système des bourses même si certaines situations ont pu être débloquées grâce à l'action concertée des représentants du SNES en commission locale des bourses (CLB) et en commission nationale (CNB). Ces sujets mobilisateurs liés au pouvoir d'achat sont au cœur des revendications du SNES dans les différentes instances : demandes réitérées d'augmentation ou de création du forfait lié à l'avantage familial (de 60 à 210 € hors espace économique européen (EEE) ; 90€ pour l'EEE. Une avancée cependant à mettre à l'actif du SNES concerne les droits de 1^{ère} inscription désormais injectés dans l'avantage familial, les droits annuels l'étant déjà.

Au cours de ces deux journées de stage, différents thèmes de travail ont été étudiés collectivement.

La syndicalisation en progression constante ces dernières années au HDF. Les collègues ont été sensibilisés au travail syndical dans les établissements et les instances, travail d'autant plus important que les dérives autoritaristes ont été nombreuses et chronophages cette année.

Un point a été fait sur les actions à mener cette année sur le dossier de la refonte de l'ISVL (paramètres et critères objectifs à prendre en compte lors de la constitution d'un dossier revendicatif), des concertations avec l'AEFE devant débuter prochainement. Les collègues devront se saisir de ce dossier afin que les avancées importantes obtenues pour certains pays soient maintenues et les revendications pour les pays lésés soient satisfaites.

Le responsable du service des bourses scolaires de l'AEFE a répondu favorablement à l'invitation du SNES HDF et a développé dans sa présentation l'historique conduisant au système actuel de fonctionnement de ce service d'aide à la scolarité où la prise en charge (PEC) vient d'être définitivement supprimée ainsi qu'à une analyse détaillée du barème et des différents paramètres qui lui sont liés. Ce système en pleine mutation sera modifié en profondeur dans les semaines qui viennent. Le système d'aide aux fonctionnaires devrait être également réexaminé. Les représentants du SNES aux CLB devront donc se saisir de ce dossier et ne pas hésiter à faire des propositions en CLB. La future organisation de l'aide à la scolarité devrait être présentée à la prochaine CNB en décembre. La présentation des bourses scolaires par un des acteurs majeurs de ce dossier a particulièrement été appréciée des participants.

Le point a été fait sur la situation des recrutés locaux de l'Agence, personnels les plus soumis à des situations d'arbitraire et de précarité. Un rappel des différentes circulaires et notes de l'Agence (cadre contraignant pour les EGD mais simples recommandation pour les conventionnés soumis au droit local) a été présenté. L'accent a porté sur l'importance du contrat de travail devant respecter a minima le droit local et le droit international du travail, sur son contenu (grille salariale, progression indiciaire, promotions, cotisation retraite, sécurité sociale...) et sur son enregistrement auprès du ministère de travail local.

Daniel Robin, co-secrétaire général du SNES, est intervenu, présentant la situation en France depuis le changement de pouvoir. La rentrée préparée essentiellement par l'ancienne équipe sera difficile en France avec près de 6500 suppressions de postes dans le second degré. Néanmoins, le dialogue social a fortement changé et la logique d'affrontement qui prévalait n'est plus d'actualité, au niveau national tout du moins. Certaines mesures liées aux fortes mobilisations passées ont été prises : abrogation du décret contesté sur l'évaluation et octroi d'une décharge de 3 heures hebdomadaires pour les nouveaux stagiaires recrutés. Cependant certains sujets d'importance restent à traiter rapidement : la revalorisation des salaires (indiciaire et/ou indemnitaire), le livret personnel de compétences (jugé « inutilement complexe » par le nouveau ministre, la fin du système des établissements ECLAIR mais surtout le problème du recrutement lié à la formation et l'attractivité du métier pour les années à venir.

Le SNES invite les enseignants à s'exprimer à l'occasion des États généraux du second degré (www.snes.edu/Etats-generaux-du-Second-degre.html) afin de préparer les concertations/négociations futures avec le MEN sur la future loi d'orientation et de programmation qui sera débattue au parlement à la fin de l'automne.

La fin du stage a été consacrée aux revendications (refonte de l'ISVL, décret congé maladie, recrutement...) et à l'action future. L'articulation des actions sur ces thèmes revendicatifs donnera lieu à des envois directs à tous les représentants de section (pays-établissement)

Le SNES HDF remercie les militants (SNES et SNEP) et responsables de section qui ont participé à ce stage à la fois convivial et riche en débats.

6. Recrutement à l'AEFE (expatriés) et à la MLF : rentrée

La **note de service** est parue au **BOEN n° 32 du 6 septembre 2012** présente les deux procédures de recrutement à l'AEFE et à la MLF.

1) A l'AEFE

Les **dossiers de candidatures** doivent être saisis par voie électronique et imprimés à partir du site internet de l'AEFE **entre le 6 et le 27 septembre 2012**. La **liste des postes** se trouve sur la même page du site de l'AEFE et sont consultables sur le site du SNES HDF.

Le dossier imprimé, accompagné des pièces justificatives, sera remis **en triple exemplaire avant le 28 septembre 2012** au supérieur hiérarchique direct qui, après avis, le transmettra au rectorat (personnels du 2nd degré). **Les personnels en poste à l'étranger** transmettront leur dossier au chef d'établissement puis au conseiller de coopération et d'action culturelle.

Une fiche explicative réservée aux syndiqués est disponible sur le site du SNES HDF. Elle comporte des conseils pour les différentes phases de la procédure de recrutement (constitution du dossier, préparation de l'entretien). Tous les postes étant en entretien, la phase de présélection est essentielle. Seuls les collègues sélectionnés en entretien pourront être classés sur un poste. La fiche syndicale est le seul outil qui permet aux commissaires paritaires d'assurer le suivi des dossiers et de faire des propositions à l'administration. **Forts de leur représentativité et de leur expérience les commissaires paritaires du SNES (5 sièges sur 5 en CCPC A (agrégés) et B (certifiés) tout en faisant valoir les droits de tous les collègues, sont conduits légitimement à accorder la priorité à leurs syndiqués, pour l'information (fiche explicative SNES HDF) comme pour le suivi des dossiers. Aussi la fiche syndicale (sur le site du SNES HDF) est-elle réservée aux syndiqués.**

2) à la MLF

Les collègues doivent saisir leur demande de candidature sur un formulaire téléchargeable en ligne dans la rubrique « Recrutement » du site de la MLF **entre le 17 septembre 2012 et le 8 octobre 2012 inclus**. La liste des postes vacants ou susceptibles de l'être ainsi que le profil des postes sera consultable à partir du **19 novembre 2012** sur le site de la MLF. Le dossier de candidature complété des pièces administratives demandées devra être envoyé **directement** au siège de la MLF au plus tard le **22 décembre 2012**.

Le SNES rappelle qu'une candidature à la MLF est payante (17 € et 27 € pour une candidature couple) et que la MLF, bien qu'employant des titulaires de la fonction publique, est une **association privée** où, selon le type de réseau et l'établissement où l'on est recruté, **les conditions de travail et de rémunération ne sont pas aussi cadrées et garanties que dans les établissements gérés par l'Etat**. En cas de recrutement, il faut donc bien se renseigner sur ces conditions avant d'accepter un poste.

La MLF tend à généraliser les entretiens à l'instar de l'AEFE. Ces entretiens peuvent se dérouler au siège de la MLF ou par skype et voie téléphonique. Le SNES reste opposé au principe des entretiens d'autant plus que leur déroulement n'a pas lieu dans la plus grande transparence. **L'intervention des commissaires paritaires SNES est ainsi déterminante en commission paritaire de recrutement, (4 sièges sur 5 pour les syndicats de la FSU suite aux dernières élections de février 2011).** En effet, grâce aux fiches syndicales, le SNES a permis à certains de remonter au niveau de la liste des pré sélectionnés et ainsi d'être recrutés par la suite.

Une fiche spécifique MLF comportant des informations et la fiche syndicale sont réservées aux syndiqués du SNES (sur le site du SNES HDF).

Circulaires AEFE

Les nouvelles circulaires de l'AEFE sont parues (circulaire de rentrée, organisation des instances, temps partiels). Comme à chaque fois, le SNES HDF en fera une synthèse et une lecture syndicale qui sera adressée à tous les représentants de section (établissement, pays) dans les jours qui viennent.

Patrick SOLDAT
Secrétaire national chargé
des questions hors de France
Annie DELPORTE, Roger FERRARI,
Henri-Jean NOURI, Laurent PICARD
Membres du Secteur Hors de France.